

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa
Comité de pilotage
Mercredi 29 Janvier 2012 – 9 h 30
Mairie de DUCOS

Personnes invitées :

L'ensemble des personnes faisant partie du comité de pilotage

Personnes présentes :

Nom	Prénom	Organisme
AIRAUD	Martine	DM
BARNERIAS	Cyrille	DEAL
BELFAN	Béatrice	Service environnement, Ville de Ducos
BERTÉ	Sylvia	CRPLC (UAG), Impact Mer
BRITHMER	Ronald	PNRM
CAPDEVILLE	Bruno	DEAL
CASSILDE	Frantz	FDC 972
CHERY	Vincent	ONF
CHOMET	Daniel	PNRM
DE GAULEJAC	Béatrice	Impact Mer
DESLANCES	Alex	Adjoint Mairie de Rivière Salée
DONGAR	Roger	PNRM et 3 îlets
DORÉ	Rodrigue	ONF
DROUIN	Daniel	ONF
FORTAS	Nadège	PNRM
GOMA	Yolaine	PNRM
JOSEPH	Doris	Commune du Lamentin
LAUNE	Patrice	PNRM
LÉTON	Jean-Claude	FDC 972
LEZIN	Agnès	DRRT
LIBAULT	Luc	ONF
LOUIS-REGIS	Henri	ASSAUPAMAR
MENCE	Charles André	Maire Ducos
MOREAU	Marie-Michèle	Conservatoire du Littoral
MOURIESSE	Rosaline	DM
POMPIÈRE	A.C.	FMPPL
RAGOT	Lisiane	CMT
RENARD	Marcelle	Elue DUCOS
ROCHER	Jean-Michel	LE MANTOU MCT SAIL
SAURDIN	Anne-Marie	Elue
TAVERNY	Joseph	Kayak aventure mangrove
TROPHITE	Pierre	ASSAUPAMAR
VENUMIERE	Nadine	PNRM
VERNIER	Jean-Louis	DEAL

La réunion débute par les salutations et remerciements d'usages, suivis d'une présentation individuelle des participants. L'ordre du jour est présenté. Il s'agit d'étudier le cadastre du périmètre de la réserve et en particulier de statuer sur l'affectation dans le zonage prévisionnel de certaines parcelles, détenues par des propriétaires privés. La deuxième partie présentera la caractérisation fine des activités.

Un diaporama est projeté ; il rappelle le contexte de l'étude et présente le plan de délimitation du territoire à classer : Zone de Réserve Naturelle, Zone de Protection Renforcée, et Zone Tampon. Le détail du parcellaire (superficie, affectation, type de propriétaire, situation en ZPR ou ZRN) est présenté aux participants. Les plans cadastraux sont projetés dans leur ensemble sous forme de 13 cartes successives. Les données issues des matrices cadastrales sont analysées : répartition des parcelles en ZPR et ZRN suivant les communes, propriétaires des parcelles ; les propriétés privées situées dans la bande des 50 pas géométriques sont mises en évidence et détaillées.

Les activités se déroulant sur le périmètre prévisionnel de la réserve sont ensuite caractérisées.

La discussion débute au sujet des parcelles de propriétaires privés. La parcelle agricole 221B15 appartenant à Mr Céraline, enclavée dans la zone des 50 pas géométriques est évoquée.

Mr le Maire de la commune de Ducos souligne l'importance de la prise en compte de l'humain dans les réflexions concernant la mise en place de la réserve. Il évoque la non obligation de la continuité territoriale dans le cadre de la mise en place d'une réserve naturelle et que des enclaves dans le zonage peuvent exister. Il souhaite qu'une parcelle agricole soit trouvée afin de pouvoir déplacer l'activité de cet agriculteur. Il souligne sa volonté de développer l'agriculture, évoque le développement depuis les années 50 d'espaces naturels boisés au détriment de l'agriculture, la superficie de 79 000 ha du PNRM sur les 100 000 ha de la Martinique, l'inondation de certaines parcelles et le besoin de terres agricoles qui existe ; il évoque les sanctions dont Mr Céraline a fait l'objet et demande à l'ONF de trouver un terrain.

Mme MM Moreau souligne l'intérêt de maintenir cette parcelle dans le zonage actuel, c'est à dire dans le périmètre de la réserve car cette affectation est pertinente au regard de l'écosystème. De plus cela permettra le rachat éventuel de cette parcelle par le CELRL si un accord est trouvé avec le propriétaire ou une préemption.

Un représentant de l'ONF rappelle que la loi est identique pour tous sur l'ensemble du territoire, et que des procédures sont mises en place en cas d'infraction. Dans une logique de continuité écologique, la parcelle devrait être incluse dans le périmètre de la réserve, et de nouveaux territoires devraient être trouvés pour déplacer l'activité de Mr Céraline.

Il souligne que la situation géographique d'une parcelle au regard d'une continuité écologique et que les suites judiciaires à donner en cas d'infraction à la loi sont deux dossiers bien différenciés.

Mr Vernier rappelle que la mise en place d'une réserve naturelle régionale est compatible au développement d'activités économiques et qu'il ne s'agit pas d'une mise sous cloche du territoire concerné.

Mr Chomet souligne la nécessité de disposer d'un zonage clair afin de faciliter la compréhension des acteurs lors du processus de concertation à venir. Il souhaiterait l'intégration dans le périmètre des parcelles nécessaires dans une logique environnementale de continuité écologique. Il souhaite inclure les activités agricoles au projet et souligne l'importance d'intégrer tant les enjeux économiques que patrimoniaux.

Le rattachement de la parcelle 207AB40, située en zone de protection renforcée, derrière le centre commercial de Génipa est discutée ; le maire de la commune de Ducos évoque un projet d'élevage dans cette zone et demande son passage en zone tampon afin de favoriser le développement des activités.

Après ces échanges, **trois modifications sur le zonage prévisionnel sont validées :**

Les parcelles **221B15** (appartenant à Mr Céraline) et **221B417, 221B420** (appartenant à Mr Colas) situées initialement en zone de protection renforcée sont affectées en **zone de réserve naturelle**.

La parcelle **207AB40** (propriétaire SA Lapalun) située initialement en zone de protection renforcée est rattachée en **zone tampon**.

Une rencontre de concertation avec les propriétaires concernés est à prévoir.

L'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité d'un nouveau partage de l'information en communes afin de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des citoyens. Une nouvelle série de réunions d'information consultation de la population sera donc programmée dans les 4 communes concernées par le projet, en complément de celles qui se sont déjà tenues lors de la première phase du projet. Les réunions d'information / consultation / concertation des acteurs (chasseurs, marins pêcheurs, apiculteurs, acteurs de l'écotourisme, activités sportives...) se dérouleront dans les prochains mois.

La réunion se termine à 13h.
